

DEL2026-141

N° 26 09 18

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

FONCIER

Parcelles AD 6 – AD 17 – AD 314 – AD 512

9055 rue Robert Ancel – Le Petit Colmoulins

Bail fermier/rural entre la Ville d'Harfleur et Monsieur COUILLARD Olivier

. Résiliation - Signature – Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU le bail fermier/rural signé le 25 juin 1965, enregistré à la Perception du Havre le 6 juillet 1965 mais ayant commencé à courir à compter du 29 septembre 1963, consenti à Monsieur Michel COUILLARD, puis cédé à son fils, Monsieur Olivier COUILLARD, le 20 novembre 1995, portant sur les parcelles cadastrées AD 6 – AD 15 – AD 16 – AD 17 – AD 314, d'une superficie totale d'environ 18 000 m² ;

VU le rachat par la Ville d'Harfleur de ces dites parcelles à l'Établissement Public Basse Seine le 30 juin 1997 ;

VU la décision de la Ville d'Harfleur en date du 30 juin 1998 acceptant la continuité d'exploitation des parcelles concernées par le bail fermier/rural ;

VU les motifs justifiant la résiliation du bail fermier/rural, notamment la cessation d'exploitation considérant que Monsieur Olivier COUILLARD fait valoir ses droits à la retraite ;

CONSIDÉRANT l'accord amiable des parties sur la résiliation dudit bail fermier/rural ;

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- **autorise la résiliation du bail fermier/rural signé le 25 juin 1965, enregistré à la Perception du Havre le 6 juillet 1965, consenti à Monsieur Michel COUILLARD, puis à son fils, Monsieur Olivier COUILLARD, à compter du 20 novembre 1995 portant sur les parcelles cadastrées suivantes :**
AD 6 : Le Petit Colmoulins, 10 151 m²
AD 17 : Le Petit Colmoulins, 1 818 m²
AD 314 : Le Petit Colmoulins, 26 m²
AD 512 (anciennement AD 15 et AD 16) : 9055 rue Robert Ancel, 6 005 m²
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et tout acte de résiliation de bail à établir par Maître DUVAL, Notaire à Saint Romain de Colbosc, les frais de résiliation étant à la charge de Monsieur Olivier COUILLARD.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.